

N° 141

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

ALLÈGE, LE 15 OCTOBRE 1984 (Séance du 12 octobre 1984)

RAPPORT

LXI

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, autorisant la ratification d'un Protocole additionnel à la Convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (B.E.A.C.) et la République française du 23 novembre 1972.

Par M. Jean-Pierre BAYLE,

Senateur.

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Jean Lecanuet, *président* ; Yvon Bourges, Emile Didier, Pierre Mattara, Jacques Menard, *vice-présidents* ; Serge Boucheny, Michel d'Allières, Francis Palmero, Gérard Gaud, *secrétaires* ; MM. Paul Alduy, Michel Allouche, François Autain, Jean-Pierre Bayle, Jean Benard Mousseaux, Noël Berrier, André Berencourt, Charles Bosson, Raymond Bourguine, Louis Brives, Guy Cabanel, Michel Caldagues, Jacques Chaumont, Michel Crucis, André Delelis, Jacques Delong, Maurice Laure, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Jean Garcia, Jacques Genton, Marcel Henry, Louis Juge, Philippe Labeyrie, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longueque, Philippe Madrelle, Jean Mercier, Pierre Merli, Daniel Milland, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Bernard Parmentier, Mme Rolande Perlecan, MM. Robert Pontillon, Roger Poudouson, Paul Robert, Marcel Rosette, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 2473, 2482 et n° 8 - 716.
Senat : 137 (1984-1985)

Traites et conventions. — Banque des Etats de l'Afrique centrale

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION : Un Protocole additionnel à la Convention de coopération monétaire du 23 novembre 1972, qui introduit la Guinée équatoriale dans la zone franc, et dont on peut déplorer qu'il soit soumis précipitamment au Parlement	3
PREMIERE PARTIE : SITUATION ECONOMIQUE DE LA GUINÉE EQUATORIALE	4
I. — EN DÉPIT DES ATOUS DONT ELLE DISPOSE, LA GUINÉE EQUATORIALE S'ENFISE DANS UNE CRISE ECONOMIQUE GENERALISEE	5
A. — Les potentialités économiques de la Guinée équatoriale	5
B. — La crise économique généralisée	5
1. — L'insuffisance des facteurs de production	5
2. — Le déficit chronique de la balance des paiements	6
3. — L'accroissement continu du déficit budgétaire	7
II. — DEVANT L'INSUFFISANCE DES SOLUTIONS ANTERIEURES, LA GUINÉE EQUATORIALE DEMANDE A ENTRER DANS LA « ZONE FRANC »	8
A. — Des solutions peu satisfaisantes et dangereuses, à proscrire	8
1. — Les prévisions irréalistes du budget 1984 denotent un refus de voir la crise	8
2. — Le recours à l'endettement extérieur a atteint ses limites	8
B. — Les avantages et les contraintes de l'entrée dans la « zone franc » peuvent faciliter le redressement économique	9
1. — Les avantages de la zone franc	9
2. — Les contraintes	9
DEUXIEME PARTIE : LA ZONE FRANC	11
I. — LA SOLIDARITE EXISTANT ENTRE PAYS DE LA « ZONE FRANC » COMPORTE PLUS D'AVANTAGES QUE D'INCONVENIENTS	12
A. — Une solidarité à double niveau	12
1. — La solidarité entre pays africains	12
a) <i>Les six pays de la B.C.E.A.O.</i>	13
b) <i>Les cinq pays de la B.E.A.C</i>	13
2. — La garantie française	13
B. — Avantages et contraintes	13
1. — Des avantages appréciables	13
2. — Des inconvénients limités	14

II	LES INTERROGATIONS SUSCITEES PAR L'ENTREE DE LA GUINEE EQUATORIALE	15
A	La situation economique de la Guinee equatoriale ne risque-t-elle pas d'imposer aux Etats de la B.E. A.C. et a la France un effort reel de soutien ?	15
B	Les clauses de sauvegarde de la zone franc ne risquent-elles pas de peser lourdement sur la Guinee equatoriale ?	15
C	L'endettement massif aupres de l'Espagne est-il compatible avec l'osmose monetaire de la zone franc, qui passe par la mise en commun des reserves de change ?	16
	CONCLUSIONS FAVORABLES ET MOTIVES DE VOIRE RAPPORTEUR	16

Mesdames, Messieurs,

Le projet de loi qui est soumis à votre approbation a pour objet d'autoriser la ratification d'un Protocole additionnel à la Convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (B.E.A.C.) et la République française. Par ce Protocole, la *Guinée équatoriale* adhère à la Convention de coopération monétaire du 23 novembre 1972, et *entre dans la « zone franc »*.

C'est dire que cet accord revêt une importance de tout premier plan, puisqu'il étend à un nouvel Etat le bénéfice du principal outil de notre politique financière et monétaire en Afrique. A elle seule, cette raison suffirait à justifier un examen détaillé des conséquences, favorables ou non, que peut entraîner cet élargissement de la « zone franc ».

Mais s'agissant de la Guinée équatoriale, votre Rapporteur verrait deux raisons supplémentaires de procéder à une étude attentive : ancienne colonie espagnole, ce pays n'est pas traditionnellement tourné vers la France, et il connaît depuis plus de 15 ans une grave crise économique.

Aussi votre Rapporteur ne peut-il que déplorer la brièveté des délais qui lui ont été impartis.

Votre Rapporteur tentera cependant, malgré le peu de temps dont il a pu disposer, de vous présenter brièvement quelques éléments sur la situation économique et financière de la Nouvelle Guinée, ainsi que sur les mécanismes de la « zone franc », qui lui semblent militer en faveur de la ratification du présent projet de loi.

PREMIERE PARTIE :

Situation économique de la Guinée équatoriale

Composée de l'île de Bioko et d'une partie continentale, le Rio Muni, la Guinée équatoriale était naguère un pays prospère. Sa balance commerciale était toujours excédentaire, son cacao, considéré comme l'un des meilleurs du monde, était fort recherché et le P.I.B. par tête, comme le taux de scolarisation figuraient parmi les meilleurs du continent africain.

Le 12 octobre 1968, elle a accédé à l'indépendance et fut alors gouvernée onze années durant par Macias N'Guema dont la dictature mena le pays à la ruine, condamnant son peuple à l'exil et à la famine.

Selon certaines estimations, le P.I.B. est tombé de 75 % entre 1968 et 1979.

Le départ des Espagnols en 1969, puis celui des ouvriers agricoles nigériens en 1975, ont entraîné l'abandon progressif des plantations de café et de cacao. De 37.000 tonnes en 1966 la production de cacao est tombée à 5.400 tonnes, celle du café a pratiquement disparu, quant à celles d'huile de palme et de bois, elles sont devenues pratiquement inexistantes. Les industries ont dû fermer leurs portes l'une après l'autre et les équilibres de la balance des paiements n'ont pu être préservés de justesse que grâce à l'amélioration des termes de l'échange survenue en 1977 et 1976, et à la réduction des importations. Le budget, enfin, n'a cessé de se contracter.

Une révolte aboutit, le 3 août 1979, à l'éviction de Macias N'Guema, et mit au pouvoir le Président Téodoro Obiang N'Guema M'Baroço. Celui-ci se lança dans un gros effort de relance de l'économie qui n'a pas été couvert de succès.

Il semble en effet qu'en dépit des atouts dont elle dispose, la Guinée équatoriale s'enlise dans une crise économique généralisée, dont elle pourra sans doute plus facilement sortir en s'intégrant à la « zone franc ».

I. — EN DÉPIT DES ATOUTS DONT ELLE DISPOSE, LA GUINÉE ÉQUATORIALE S'ENLISE DANS UNE CRISE ÉCONOMIQUE GÉNÉRALISÉE

A. — Les potentialités économiques de la Guinée équatoriale.

Autrefois pays prospère, la Guinée équatoriale dispose toujours des mêmes atouts. C'est un Etat côtier bien placé dans le Golfe de Guinée, dont l'enclavement n'est dû qu'à l'insuffisance de ses moyens. Guère peuplé et de faible surface, il pourrait voir son économie redressée par de petits moyens bien employés. Elle dispose en sus de riches potentialités qu'atteste l'ancienne importance de son P.I.B. Outre ses **plantations de cacao** qui fournissaient et fournissent encore une partie importante de sa richesse, la Guinée équatoriale dispose d'un **potentiel forestier** encore mal connu et peu exploité : la F.A.O. évalue à 780.000 hectares la superficie de la forêt dense productive intacte. Le **poisson**, abondant dans le golfe de Guinée et près de l'île d'Annobon est encore peu exploité en raison de la faiblesse de la flotte nationale. Enfin, des recherches préliminaires en matière pétrolière laissent supposer que la Guinée équatoriale pourrait être un jour productrice de **pétrole**. Des forages ont en effet révélé l'existence de couches pétrolifères qui se trouveraient à une profondeur de 1.500 à 1.800 mètres. La production devrait en démarrer d'ici la fin de la décennie et l'on espère à plus long terme qu'elle pourrait renforcer efficacement la balance des paiements.

B. — La crise économique généralisée.

Toutefois, en dépit de ces richesses potentielles, la Guinée équatoriale s'enlise dans une crise économique généralisée, qui se manifeste dans l'insuffisance des capacités de production, dans le déficit des finances publiques, et dans celui de la balance des paiements.

1°) *L'insuffisance des capacités de production* provient de la pénurie de main-d'oeuvre comme du manque de capital. La première

est particulièrement sensible dans les plantations de cacao, depuis le départ des ouvriers agricoles nigériens en 1975 et en dépit du retour de certains exploitants espagnols. Sur les 46.000 hectares de plantations, seuls 13.000 sont en production. Les autorités essaient de stimuler la production par l'augmentation du prix payé aux producteurs, et tentent de négocier avec leurs voisins (le Nigéria, en particulier) la possibilité de recruter de la main-d'oeuvre pour ses plantations. Toutefois, la faiblesse des salaires pratiqués et le peu de crédit que l'on accorde à l'ékuélé rendent peu attractive l'immigration vers ce pays. Aussi la production plafonne-t-elle à 8.000 tonnes depuis trois ans.

L'insuffisance des moyens en capital se remarque en revanche davantage dans les secteurs de la pêche et du pétrole.

2°) *Le déficit chronique de la balance des paiements* accroît le poids de la dette extérieure.

Les *recettes d'exportation* estimées à 17,9 millions de DTS en 1982 étaient en augmentation de 30 % sur 1981, mais devraient rester inchangées en 1983, car l'augmentation des revenus tirés du bois risque d'être compensée par la baisse des recettes provenant du cacao. Celui-ci représente cependant encore la source de près de trois quarts des revenus.

Les *importations*, mieux maîtrisées que par le passé, n'ont augmenté que de 12 % en 1982 par rapport à 1981 : l'épuisement des réserves a rendu en effet plus difficile l'obtention de crédits à l'importation. De ce fait, une partie de la demande n'a pu être satisfaite, créant des tensions sur les prix intérieurs, et suscitant le développement d'un marché parallèle.

Dans la *balance des paiements*, l'augmentation du déficit des services a été compensée, jusqu'en 1982, par l'amélioration des transferts sans contrepartie et des transferts de capitaux. Celle-ci tenait essentiellement, il est vrai, à l'utilisation de lignes de crédit fournies par l'Espagne et au recours à des crédits fournisseurs. Il semblerait que la situation se soit à nouveau détériorée en 1983, et que le déficit de la balance globale en 1984 doive être sensiblement égal à celui de 1983.

Il en résulte une aggravation de *l'endettement extérieur*. Entre 1980 et 1982, l'encours de la dette a plus que doublé, et cette augmentation est encore aggravée par un alourdissement relatif de la

de dette à court terme. A la fin décembre 1982, l'encours de la dette atteignait 108,5 millions de dollars, dont près de 43 % à échéance comprise entre un et dix ans. Ce montant représente deux fois et demi le P.I.B. de l'année 1983 et équivaut à 76 mois des exportations estimées pour 1982.

3°) *Le déficit budgétaire* n'a cessé de croître entre 1980 et 1983. En effet, si les *recettes* budgétaires ont augmenté de 50 % en 1982 et de 43 % en 1983, elles restent notoirement insuffisantes en raison de l'étroitesse de la base d'imposition (le commerce extérieur). Les *dépenses* poursuivent une progression mal contrôlée : après une hausse de 53 % en 1982 due principalement à la forte augmentation des dépenses d'équipement, elles ont crû de 77 % en 1983 en raison de l'accroissement des dépenses courantes. Aussi le déficit dépasse-t-il en 1983 le total des recettes prévues. Son financement intégralement assuré par la Banque Centrale atteint la confiance en la monnaie : l'ékuélé s'échange dans la pratique sur un marché parallèle avec une décote considérable par rapport au taux officiel. Dépourvu de crédibilité sur le marché international, et non convertible en pratique, il interdit tout redressement économique de la Guinée équatoriale.

La Guinée équatoriale illustre le cercle vicieux dans lequel s'enferme son économie en crise. On ne peut remédier à la pénurie de capital qu'en recourant à l'importation de biens d'équipement, au risque de déséquilibrer la balance commerciale et de s'endetter de façon insupportable. La nécessité de réduire les importations atteint les recettes fiscales, principalement constituées de taxes sur le commerce extérieur.

Enfin, la crise de la monnaie rend peu attrayante l'immigration et entretient de ce fait la pénurie de main-d'oeuvre et la sous-exploitation des plantations de cacao.

Il semble donc que dans ces conditions, la Guinée équatoriale aurait le plus grand mal à sortir seule de la crise, et que face à l'insuffisance des solutions antérieures, l'entrée dans la « zone franc » apparaît comme une solution de nature à redonner quelque espoir.

II. — DEVANT L'INSUFFISANCE DES SOLUTIONS ANTÉRIEURES, LA GUINÉE ÉQUATORIALE DEMANDE À ENTRER DANS LA ZONE « FRANC »

A. — Des solutions peu satisfaisantes et dangereuses.

Les solutions antérieures se sont révélées insuffisantes, voire dangereuses, soit qu'elles refusent de prendre en compte la gravité de la crise qu'affronte l'économie équato-guinéenne, soit qu'elles aggravent un endettement extérieur devenu insupportable.

1°) *Le budget de 1984* prétend réduire le déficit des finances publiques sans procéder à une réforme de l'administration qui permettrait de contrôler l'évolution des dépenses. Les voix autorisées le considèrent plus comme un vœu, d'ailleurs inaccessible, que comme une réalité. L'augmentation des recettes prévues est largement surévaluée : de 5 à 6 milliards de bk elles devraient passer à plus de 10 milliards de bk. Toutes les prévisions relatives aux recettes sont éloignées des possibilités, aussi bien celles relatives aux droits d'entrée sur les hydrocarbures que celles relatives aux droits de sortie du cacao, et du bois. Heureusement les prévisions budgétaires sont, elles aussi, supérieures aux possibilités.

2°) *Un recours accru à l'endettement extérieur* serait une solution dangereuse, et d'ailleurs impossible. Le *service de la dette* représente près du tiers du montant des exportations de biens et services, et *l'encours de la dette* représente deux fois et demi le montant du P.I.B. Les déficits de balance des paiements de 1980 à 1982 avaient pu être financés par un prélèvement sur les avoirs en devises et par l'utilisation des ressources du F.M.I. Mais le pays se trouve dorénavant à court de devises, et les arriérés de paiement de la dette s'accumulent, rendant plus difficile la mobilisation de nouvelles ressources. Un moratoire est intervenu entre le gouvernement espagnol, principal bailleur de fonds, et les autorités guinéennes, sous réserve que soit conclu très prochainement un accord entre le F.M.I. et la Guinée équatoriale.

Afin d'essayer de sortir leur pays de l'impasse économique, les autorités équato-guinéennes ont donc demandé à entrer dans la « zone franc », et à adhérer aux organisations régionales d'Afrique Centrale. Il semble en effet que les avantages et les contraintes de la « zone franc » soient de nature à favoriser le redressement économique.

B. — Les avantages et les contraintes de l'entrée dans la zone franc peuvent faciliter le redressement économique de la Guinée équatoriale.

1. — Les avantages de la « zone franc »

L'entrée dans la « zone franc » permettra à la Guinée équatoriale de sortir de l'impasse monétaire et de remédier à son manque de devises. Les pays de la zone franc utilisent en effet une monnaie commune, le « franc C.F.A. », qui s'échange à parité fixe avec le franc français dont il apparaît ainsi comme un sous-multiple, ce qui contribue à asseoir la confiance internationale qu'il mérite. Par ailleurs, les pays de la Banque des Etats d'Afrique Centrale (B.E.A.C.) et ceux de la Banque Centrale des Etats d'Afrique Occidentale (B.C.E.A.O.) mettent en commun leurs ressources et leurs avoirs extérieurs. La garantie de convertibilité accordée par la France vient renforcer la sûreté des ressources en devises.

L'osmose monétaire qui se produit entre pays dépendants du même institut d'émission et utilisant la même monnaie ne peut qu'être favorable à la Guinée équatoriale, et l'aider à sortir de la crise financière où elle s'enlise. Toutefois, les concours monétaires des pays de la « zone franc » ne sauraient se transformer en prêts à perpétuité. Aussi la Guinée équatoriale devra-t-elle s'imposer une discipline rigoureuse.

2. — Les contraintes bénéfiques

Les autorités équato-guinéennes devraient prendre un ensemble de mesures de nature à favoriser le redressement économique :

— un réajustement du taux de change de l'ekuélé en francs C.F.A. pour ramener la valeur de cette monnaie à un niveau reflétant la situation économique du pays.

— une révision des prix, du système fiscal, et le blocage provisoire de la charge globale de la fonction publique.

Même si elle doit s'avérer douloureuse pour la Guinée, l'entrée dans la zone franc constitue une solution à la crise qu'elle traverse.

Mais ne risque-t-elle pas de constituer une charge excessive pour les autres pays d'Afrique ?

DEUXIEME PARTIE :

LA ZONE FRANC

La « zone franc » s'est progressivement mise en place dans l'entre- deux-guerres, à la suite de la crise de 1929. Elle était destinée à maintenir entre la France et son empire colonial une unité commerciale dans un contexte caractérisé par la montée des protectionnismes et du contrôle des changes, ainsi que par l'éclatement du système monétaire international reposant sur l'étalon-or.

Elle s'est ensuite adaptée à la nouvelle situation née de la décolonisation. Les nouveaux Etats disposent dorénavant d'une monnaie propre, émise par leurs instituts d'émission, et les droits mutuels sont précisés dans des accords de coopération.

Son fonctionnement repose toutefois sur des principes analogues à ceux qui se sont dégagés au cours des années trente :

- une parité fixe entre les monnaies..
- une liberté de transfert illimitée entre pays de la zone..
- une harmonisation de la réglementation de change des pays membres.

Si les pays de la zone franc ont tiré jusqu'à présent plus d'avantages que d'inconvénients de leur solidarité monétaire, l'entrée de la Guinée équatoriale risque, du fait de sa spécificité, de poser certains problèmes.

**I. — LA SOLIDARITÉ EXISTANT ENTRE PAYS
DE LA « ZONE FRANC » COMPORTE PLUS D'AVANTAGES
QUE D'INCONVÉNIENTS**

A. — Une solidarité à double niveau.

La solidarité entre pays d'Afrique est renforcée par la garantie du Trésor français.

1. — *La solidarité entre pays d'Afrique*

Si le Mali et la République Fédérale Islamique des Comores ont conclu des accords bilatéraux avec la France, les autres pays d'Afrique appartenant à la zone franc, ont commencé par se grouper au moyen de conventions monétaires multilatérales, de façon à constituer sur un premier niveau une solidarité africaine qui repose sur une osmose monétaire régionale.

a. — *Six pays de l'Afrique de l'Ouest :*

le Sénégal,

la Côte-d'Ivoire,

Le Niger

la Haute-Volta,

le Togo,

le Bénin

se sont regroupés dans l'Union Monétaire Ouest-Africaine dont la monnaie commune, le franc C.F.A. (franc de la Communauté financière en Afrique) est gérée par la B.C.E.A.O. (Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest)

b. — Cinq pays d'Afrique Centrale :

le Tchad,

la Centrafrique,

le Congo,

le Gabon,

le Cameroun

se sont regroupés dans l'Union Monétaire d'Afrique Centrale dont la monnaie commune, le franc C.F.A. (franc de la Coopération française en Afrique) est géré par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (B.E.A.C.).

C'est à celle-ci que vient se joindre la Guinée équatoriale, par le Protocole du 24 août 1984.

2. — La garantie française.

Un second échelon de solidarité s'établit entre la B.C.E.A.O., la B.E.A.C. d'une part, et la France d'autre part. Celles-ci déposent en effet sur un *compte d'opérations* du Trésor français l'ensemble de leurs devises étrangères et de leurs réserves de change qui sont aussitôt converties en francs français. En contrepartie, le Trésor français s'engage à assurer une convertibilité illimitée aux francs C.F.A. et à fournir aux pays qui en auraient besoin les francs français nécessaires à leurs échanges.

B. — Cette double solidarité comporte plus d'avantages que d'inconvénients dans la situation présente.

1. — Les avantages.

L'ensemble des pays profite de la constitution d'une zone de stabilité monétaire en Afrique, propice aux échanges et d'autant plus appréciables dans le contexte présent d'un système de taux de change flexibles.

La France tire également des avantages particuliers du fait que sa monnaie devient, à petite échelle, monnaie de réserve.

Les Etats africains tirent une rémunération du dépôt de leurs avoirs extérieurs auprès d'un compte d'opérations du Trésor français. Par ailleurs, la garantie d'un concours inconditionnel en cas de difficulté de balance des paiements et la garantie de convertibilité renforce la confiance en leur monnaie. Enfin, la constitution d'une solidarité régionale sur le plan monétaire pare à la menace de balkanisation des économies africaines.

2. — *Des inconvénients limités.*

La garantie offerte par la France aux Etats africains de la zone franc pourrait s'avérer coûteuse. Dans la pratique, elle ne l'est pas, en raison de la position créditrice de l'ensemble des pays de la zone francs, à l'exception du Mali.

La solidarité monétaire pourrait sembler pesante aux pays d'Afrique les plus riches, qui doivent « tirer » les plus pauvres. Mais jusqu'à présent, la relative homogénéité des Etats a évité aux tensions de se trop exacerber.

II. -- L'ENTRÉE DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE DANS LA « ZONE FRANC » N'EST PAS SANS SUSCITER CERTAINES INTERROGATIONS

A. — La situation économique de la Guinée équatoriale risque d'imposer aux Etats de la B.E.A.C. et à la France un effort réel de soutien.

Les mécanismes de mise en commun des réserves au sein du compte d'opérations assurent un soutien immédiat par les pays les plus riches de la B.E.A.C., en faveur des plus pauvres, puisqu'il n'y a pas un compte d'opérations par pays, mais un compte d'opérations pour chaque banque multinationale. L'entrée d'un pays qui connaît une grave crise de ses paiements extérieurs risque d'aggraver les contraintes qui pèsent sur les autres pays.

La garantie de convertibilité accordée par la France, qui n'avait naguère pas à jouer, en pratique, du fait de la position régulièrement créditrice du compte d'opérations de la B.E.A.C., pourrait alors être amenée à jouer, surtout si la position économique du Tchad continuait à se dégrader. Il en résulterait inévitablement un coût.

Il est vrai qu'un certain nombre de clauses de sauvegarde sont prévues pour limiter la charge que ferait peser l'osmose monétaire. Ces règles prévoient une limitation de l'émission monétaire, et un plafond des avances du Trésor.

La participation effective de représentants français à la gestion monétaire permet également d'éviter certains dévoiements périlleux de politique économique.

B. — Mais ces contraintes elles-mêmes ne risquent-elles pas de peser lourdement sur la Guinée équatoriale. La limitation de l'émission monétaire lui imposera une politique économique rigoureuse qui sera peut-être d'autant plus difficilement ressentie qu'elle sera en partie imposée de l'extérieur, et comporte une relative sujétion de caractère politique.

C. — On peut enfin se demander si l'endettement massif auprès de l'Espagne est compatible avec l'osmose monétaire de la zone franc, qui passe par la mise en commun des réserves de change.

L'adhésion de la Guinée équatoriale à la zone franc constitue en effet un *succès politique* pour notre pays qui renforce notre influence dans la région, et consacre le pouvoir d'attraction qu'exerce notre coopération et ses institutions en Afrique.

Elle renforcera ensuite l'homogénéité de la région et contribuera à sa *stabilité politique*, qui aurait été menacée par la persistance du marasme économique en Guinée équatoriale.

Elle contribuera enfin à un *resserrement des rapports franco-guinéens*. Celui-ci avait commencé avec un Accord de coopération économique, technique, scientifique et culturelle de novembre 1979, et s'était confirmée avec l'accord d'encouragement et de protection réciproques des investissements du 3 mars 1982. Le protocole du 24 août 1984 s'inscrit dans cette lignée. Nos échanges commerciaux devraient en profiter. Déjà, au cours de l'année 1984, ceux-ci se sont développés de manière considérable. Les exportations françaises vers la Guinée équatoriale, qui n'étaient que de 12,4 millions de francs en 1983, ont atteint 57,6 millions de francs pour les huit premiers mois de 1984. Dans le même temps nos importations passaient de 13 à 23,3 millions de francs.

Sous réserve de ces observations, votre Rapporteur émet un avis favorable à l'approbation du présent projet de loi.

*
* * *

Votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, après avoir délibéré dans sa séance du mercredi 12 décembre 1984, a émis un avis favorable à la ratification du présent projet de loi.

PROJET DE LOI

(Texte adopté par l'Assemblée nationale.)

Article unique.

Est autorisée la ratification du Protocole additionnel à la Convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (B.E.A.C.) et la République française du 23 novembre 1972, signé à Yaoundé le 24 août 1984 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

(1) Voir le texte annexé au document A.N. n° 2473.